Pessat-Villeneuve

2021

Bulletin municipal

La Plume Pessatoise

CONCOURS DE DESSINS

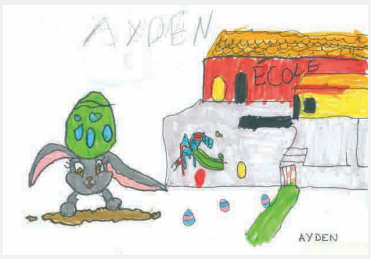

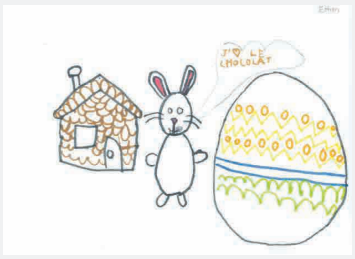

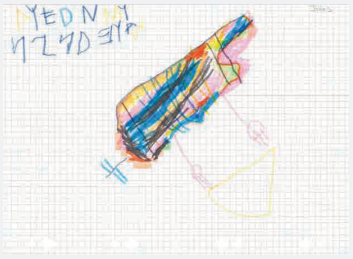

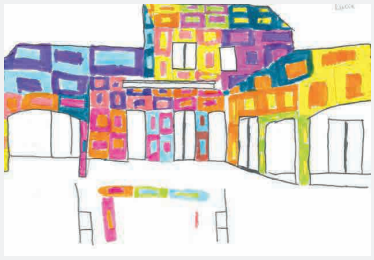

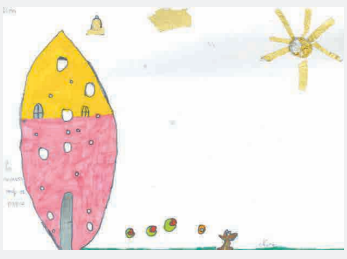

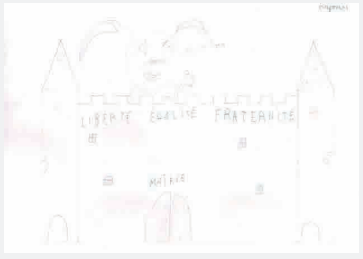

ÉDITO

Pessatoises, Pessatois,

Le bulletin millésimé 2021 que vous tenez dans vos mains revient sur une année encore particulière marquée par la crise sanitaire qui frappe le monde entier depuis quasiment deux ans.

Le cru 2021 a vu les premières concrétisations et mises en action de notre projet : travaux de voirie, lancement de l'agrandissement de la cantine et de la salle de motricité et la création du Conseil Municipal des Jeunes. En parallèle plusieurs consultations citoyennes nous ont permis d'avancer, grâce à vos contributions, sur les sujets prioritaires de notre programme, sécurité routière, commerce, comité d'animation, trois piliers du vivre ensemble.
D'autres sujets ne sont plus du ressort de la commune ce qui ne veut pas dire que nous ne sommes pas actifs auprès de nos partenaires institutionnels, l'Etat, le Département et la Communauté d'Agglomération. Notre action est toujours animée par l'intérêt général mais aussi par la défense des intérêts de la commune et de ses habitants. L'assainissement, les mobilités, l'urbanisme sont les sujets très sensibles actuellement en discussion avec RLV et nous sommes porteurs sur d'autres thématiques comme l'enfance jeunesse et la création d'un centre de loisirs au nord de notre territoire et pourquoi pas sur notre commune.

L'évolution démographique est un élément caractéristique de notre commune et l'ouverture d'une nouvelle classe n'est pas le fruit du hasard mais la récompense d'une politique d'accueil de nouvelle population. Le projet d'épicerie, qui est en phase de finalisation, s'inscrit dans cette dynamique.

Et c'est dans l'optique de préserver l'avenir que le recensement, reporté en 2021 et qui aura lieu finalement du 20 janvier au 19 février 2022, revêt un intérêt capital pour la commune. Je vous rappelle que la participation à l'enquête est obligatoire et je vous invite à réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur.

J'aurai pu avoir l'occasion de vous en reparler de vive voix, tout comme de ce qui va nous occuper dans les prochains mois, mais les conditions sanitaires de cette fin d'année ne nous permettent pas d'organiser les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et des vœux. Malgré tout, gardons l'espoir de nous retrouver enfin dans les prochaines semaines.

Alors à très vite pour vivre ensemble une très belle année 2022.

Très cordialement,

Gérard DUBOIS
Maire de Pessat-Villeneuve

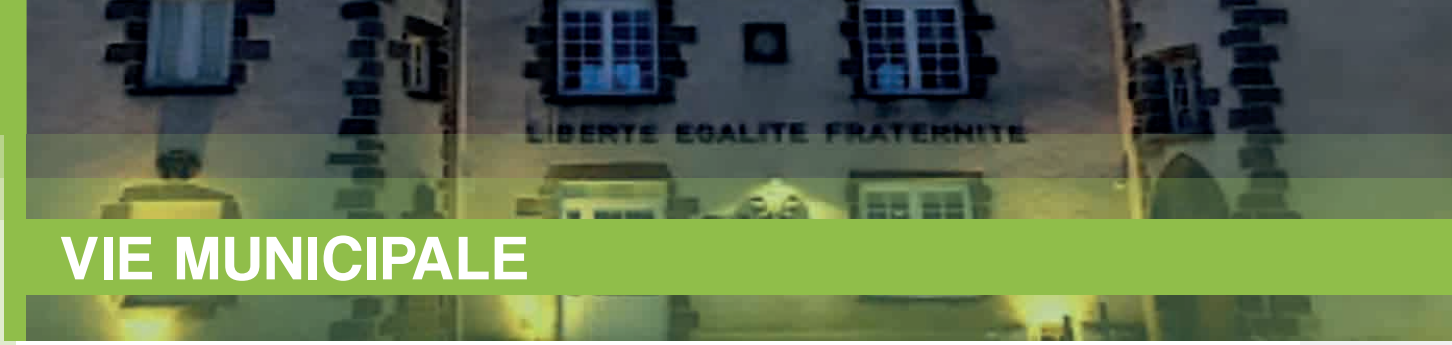

Etat Civil 2020

Naissances

OSTAPIW Clémence, Fleur, née le 6 janvier 2020
BOUTIN Jules, Antoine, Jean, né le 19 janvier 2020
DAMBRUN Norah, Jeanne, Marie, née le 20 janvier 2020
YOUSSOUF ADAM Lina, née le 20 janvier 2020
NADJIB Maryam, née le 29 février 2020
RAOUX Louna, Marie, Claudine, né le 28 avril 2020
ABDELAZIZ HASSAN Essa, né le 20 juin 2020
MAHAMAT HASSAN Amnie, né le 28 juillet 2020
IMRAN Abdullah, né le 15 septembre 2020
IMRAN Ali, né le 15 septembre 2020

Mariages

M. CHARMANT Anthony & Mme MAZET Stéphanie le 11 janvier 2020
M. AUBRUN Patrick & Mme MARQUET Géraldine le 20 juin 2020
M. BOUVERET Hugo & Mme CHAPAS Mélodie le 8 août 2020

Pacs

M. RESENDE Vincent & Mme GIOVANELLI Morgane, le 13 juin 2020
M. CHAPPUIS Ivan & Mme RADET Emmanuelle le 20 août 2020
M. DULIER Aurélien & Mme GUITTARD Gaëlle, le 31 octobre 2020

Décès

M. MARCHEIX Robert, Alfred, Marius, décédé le 1er avril 2020
M. FERRANDON Michel, décédé le 6 août 2020
M. FERRIER Serge, Jean, Yves, le 2 octobre 2020
Mme MEUNIER née PLAZENET Paulette, le 8 novembre 2020

Secrétariat de Mairie

Mme Elsa MACHADO et Mme Nathalie CHASSAGNETTE vous accueillent

Semaines paires	Semaines impaires
Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 12h **Vendredi** de 8h30 à 12h et de 16h30 à 18h **Samedi** de 9h à 12h	**Mardi, Jeudi** de 8h30 à 12h **Vendredi** de 8h30 à 12h et de 16h30 à 18h

Mairie de Pessat-Villeneuve — www.pessat-villeneuve.fr

1 avenue du Château de Villeneuve - 63200 PESSAT-VILLENEUVE
Tél : 04 73 38 28 59 • Email : mairie.pessatvilleneuve@orange.fr

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE
Edito p.3
Etat Civil 2020 ..... p.4
Horaires de la Mairie p.4

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES ..... p. 6

PROFIL CROISÉ ET RECENSEMENT ..... p. 7/8

QUESTIONNAIRE DE CIRCULATION ..... p. 9/10

TRAVAUX ..... p. 11/12

ÉCOLE p.13/14

ÉPICERIE ..... p. 15

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ..... p. 16/17

PLUI ..... p. 18

RLV ET ASSAINISSEMENT ..... p. 19

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES ..... p. 20

ENVIRONNEMENT ..... p. 21/23

INCIVILITÉS ..... p. 24

VIE ASSOCIATIVE
Club cyclotouriste ..... p. 25
Pessat Zumba Dance ..... p. 26
Société de chasse ..... p. 26
Atelier de Corinne ..... p. 26
Club Soleil d'Automne ..... p. 27
Les Balivernes Sibyllines ..... p. 27
Les Artistes en Herbe ..... p. 27

CENTRE PROVISOIRE D'HÉBERGEMENT ..... p. 28/29

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE ..... p. 30

PESSAT EN IMAGES ..... p. 31

NUMÉROS UTILES ..... p. 32

EN COUVERTURE

Concours de dessins, premiers prix :
1 : Soën : moins de 6 ans
2 : Stella : de 6 à 9 ans
3 : Tom : de 10 à 13 ans

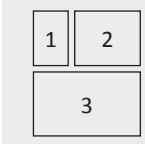

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections se sont déroulées les 20 et 27 juin 2021.
La commune a 498 inscrits sur les listes électorales. La participation a été très faible au niveau national mais aussi local. Tenir deux bureaux de vote dans un même lieu avec des règles sanitaires strictes a été le défi relevé par l'équipe municipale et les membres de la commission électorale mobilisés pour les deux tours.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

1er tour

Ins. : 498 Vot. : 207 Exp. : 202
Part. : 41,6 % Blancs : 4 Nuls : 1

Wauquiez	91	45 %	V. Belkacem	34	16,8 %
Grebert	25	12,4 %	Kotarac	17	8,4 %
Cukierman	15	7,4 %	Bonnell	13	6,4 %
Gomez	4	2 %	Gill	3	1,5 %
Omeir	0	0 %			

2e tour

Ins. : 498 Vot. : 192 Exp. : 183
Part. : 38,6 % Blancs : 6 Nuls : 3

Wauquiez	96	52,5 %	Grebert	72	39,3 %
Kotarac	15	8,2 %			

PUY-DE-DÔME LE DÉPARTEMENT

1er tour

Ins. : 498 Vot. : 207 Exp. : 193
Part. : 41,6 % Blancs : 10 Nus : 4

Santos Thevand	29 15 %	Flori-Dutour Perret	80 41,5%
Grangeon Laurent	84 43,5%		

2e tour

Ins. : 498 Vot. : 191 Exp. : 179
Part. : 38,4 % Blancs : 12 Nuls : 0

Flori-Dutour Perret	95 53,1%	Grangeon Laurent	84 46,9%

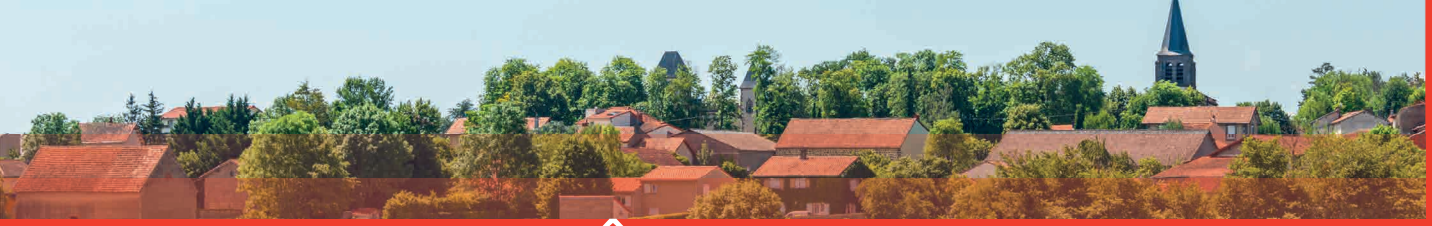

MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE EN 2021

Profil croisé et recensement

Pour Pessat-Villeneuve, la population a-t-elle augmenté ou baissé ?
Mon territoire est-il jeune ? Familial ? Vieillissant ?

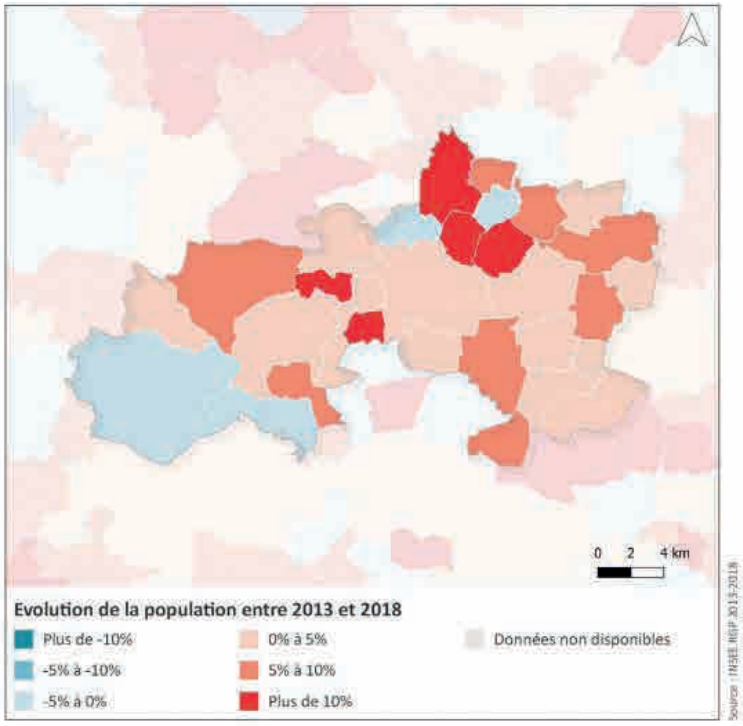

Pour la CA Riom Limagne et Volcans, la population évolue en moyenne de +3 % entre 2013 et 2018. La commune dont la variation est la plus forte est Pessat-Villeneuve (+25%), alors que celle dont la variation est la plus faible est Chanat-la-Mouteyre (-1%).

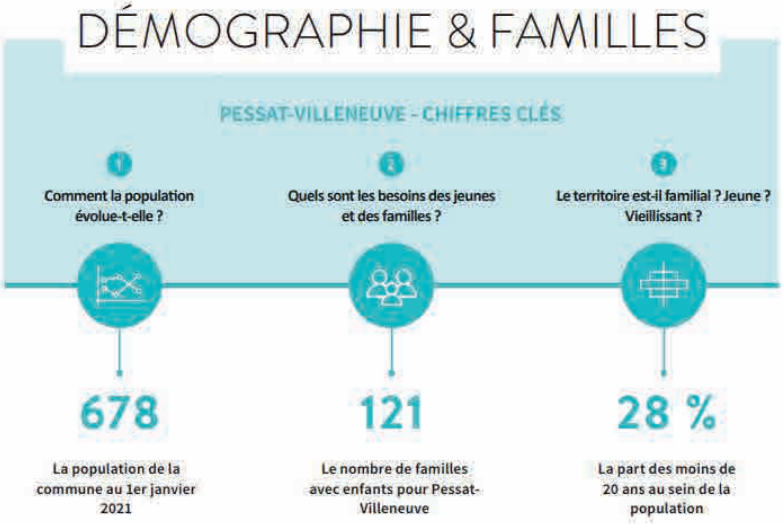

MIEUX CONNAÎTRE MA COMMUNE EN 2021

La population pour Pessat-Villeneuve est de 678 habitants au 1er janvier 2021, contre 541 en 2013. Cela représente une évolution de +25 % sur la période.

Le dernier recensement, publié durant l'été 2021, nous permet également d'analyser différents chiffres clés à l'échelle de la commune :

- 121 familles avec enfants, soit 51 % des ménages contre 31 % pour le Puy-de-Dôme
- 28 % de moins de 20 ans, contre 24 % pour la CA Riom Limagne et Volcans
- 12 % de plus de 65 ans, contre 20 % pour la CA Riom Limagne et Volcans

Enfin, 10 naissances à l'échelle de la commune sont enregistrées pour l'année 2019.

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE

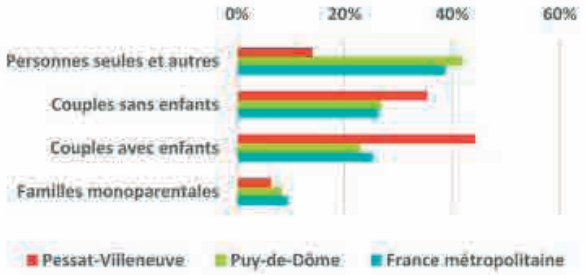

Données pour Pessat-Villeneuve issues du Recensement, INSEE 2018

LA POPULATION LÉGALE

Pour déterminer la population légale au 1er janvier, l'INSEE s'appuie sur différents fichiers: taxe d'habitation, permis de construire, fichiers des régimes d'assurance maladie... Cette estimation est essentielle: près de 350 articles de lois ou de codes se réfèrent à la population légale (ex. dotations, nombre de conseillers municipaux, barèmes de certaines taxes, implantation des pharmacies...).

A noter dans vos agendas !!!

Le recensement de la population sur Pessat-Villeneuve aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022

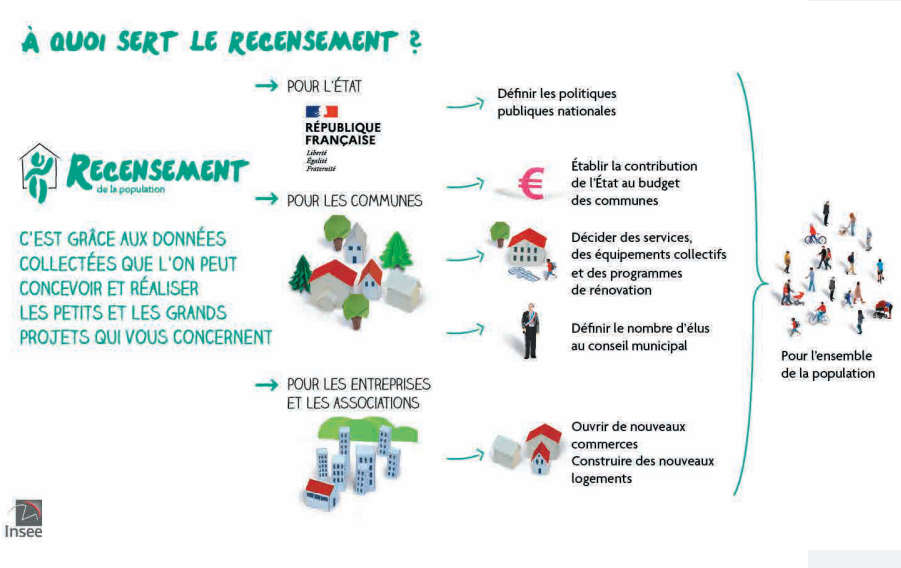

QUESTIONNAIRE DE CIRCULATION

Plan de circulation

Retour sur les réponses au questionnaire

Nous vous remercions pour votre mobilisation lors du questionnaire concernant la réflexion engagée pour l'élaboration d'un plan de circulation afin d'améliorer la sécurité des différents usagers de la route, en voici un résumé. Vos remarques et propositions confortent et alimentent nos travaux en cours qui vont maintenant rapidement déboucher sur des solutions concrètes dans l'intérêt général.

J'habite à Pessat-Villeneuve depuis...

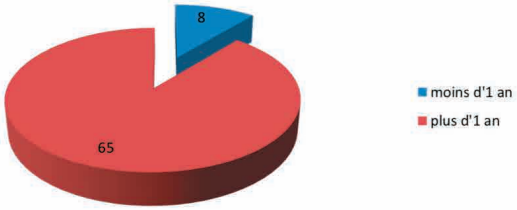

Nombre de véhicule possédé dans le foyer

19% des foyers possèdent un seul véhicule

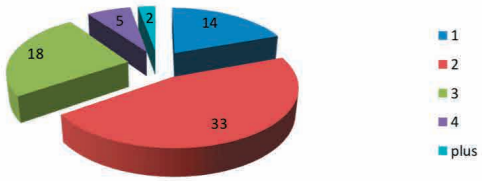

Je stationne dans ma rue...

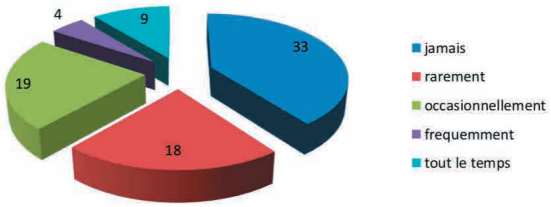

16% des véhicules stationnent dans les rues

En voiture je me déplace vers...

Sans surprise 67% des déplacements se font vers Riom-Clermont-fd

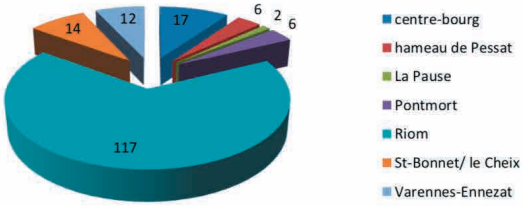

Et je me déplace à pied, en vélo vers...

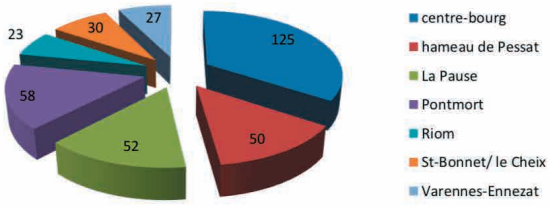

Adeptes des modes de cheminements doux, les Pessatois se déplacent dans toutes les directions en privilégiant les nombreux chemeins de la commune.

QUESTIONNAIRE DE CIRCULATION

L'accès à ma rue est également facile

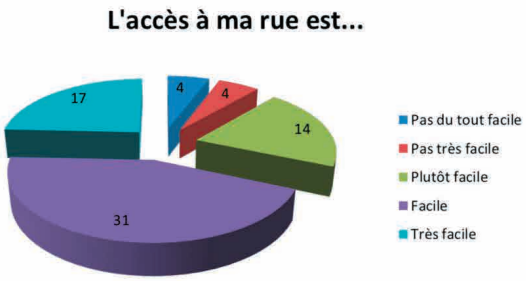

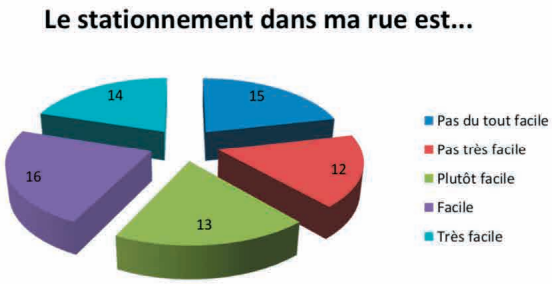

Vous êtes 39% à trouver que le stationnement n'est pas facile dans votre rue.

Expression libre

Les ressentis

Dans les commentaires ressortent trois points principaux :
1/ la vitesse excessive et l'importante circulation sur la RD211 (route de Randan)
2/ la place du Cèdre (vers l'école) qui est très fréquentée et incompréhensible au niveau sens de circulation
3/ le nombre de poids lourds qui circulent dans le centre bourg

Les solutions

Plusieurs propositions qui peuvent diverger selon le lieu d'habitation, mais on retrouve en lien avec les ressentis :

- la déviation des poids-lourds
- une amélioration de la signalétique en particulier sur la RD211
- la création de ronds-points (place du Cèdre et RD211)
- l'agrandissement des trottoirs à réserver exclusivement aux piétons
- la création de pistes cyclables

Aménagement placettes chemin de la Chapelière, Lotissement du Menhir

Avant

Après

Aménagement parking du monument aux morts et du cimetière

Aménagement lotissement du Forez

Réfection du trottoir du Pont

Avant

Après

Réfection du trottoir rue de la Croix de Fer

TRAVAUX

Réfection de la chaussée du pont de la SNCF

Avant

Après

Réfection du trottoir place du Cèdre

Avant

Après

Réfection du trottoir avenue du Château

Avant

Après

L'équipe enseignante

A Pessat-Villeneuve, les enfants sont répartis en trois classes :

Mme Justine GINHAC (directrice de l'école) s'occupe de la classe des grandes sections de maternelle et CP.

Mme Nadège PEJAUDIER enseigne dans la classe des petites et moyennes sections de maternelle..

Mme Anne-Marie MANTIN se charge de la classe des moyennes et grandes sections de maternelle.

Sandrine FARNIER, Virginie DUBOUIS et Solenn BLANZAT accompagnent les enfants de maternelle tout au long de leurs activités scolaires. Nous avons également pour cette année, deux auxiliaires de vie scolaire **Elizabeth BENONI et Priscilla MATHE** ainsi qu'un emploi civique en place tenu par **Nicolas FONSECA**.

A Clerlande, les enfants sont répartis en quatre classes :

Mme Audrey URBAIN-TROUVÉ (directrice de l'école) s'occupe de la classe des CE2 et des CM1.

M. Frédéric FALVARD s'occupe de la classe des CM2.

M. Sébastien GROSSMANN s'occupe de la classe des CE1 et des CE2.

Mme Mathilde SOLHONNE s'occupe de la classe des CP et des CE1.

Ouverture de classe

Courant septembre 2021, alors que la rentrée s'était bien déroulée, le R.P.I. s'est vu attribuer par l'Académie de Clermont-Ferrand, une ouverture de classe supplémentaire sur la commune de Clerlande. Il a fallu faire au plus vite pour cette nouvelle réorganisation. Cette modification a permis un délestement d'effectif des six classes existantes. En effet, depuis le 13 septembre 2021, les 7 classes du regroupement pédagogique intercommunal Pessat-Villeneuve/Clerlande ont en moyenne moins de 25 élèves chacunes, un confort pour les enseignants ainsi que pour les enfants.

Horaires

Les horaires de l'école Arc en Ciel sont :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Le matin de 8h30 à 11h45, avec l'accueil à partir 8h20
Et l'après-midi de 13h45 à 16h30, avec l'accueil à partir de 13h35.

Les horaires de Clerlande sont :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi
Le matin de 8h45 à 12h00, avec l'accueil à partir 8h40
Et l'après-midi de 13h30 à 16h15, avec l'accueil à partir de 13h25.

ÉCOLE

Tarifs cantine garderie

Sur Pessat-Villeneuve, la garderie se déroule de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Les enfants sont sous la surveillance de Solenn BLANZAT ou de Sandrine FARNIER le matin avec, l'appui de Christine MONIER le soir.

Les tarifs sont de 1,50 € par séance le matin ou le soir et de 2,50 € pour deux séances par jour.

A la cantine, les enfants sont accompagnés par Solenn BLANZAT (qui remplace depuis mi-octobre Nathalie CHASSAGNETTE qui est momentanément secrétaire administrative à la Mairie), Virginie DUBOUIS, Sandrine FARNIER, Ludovic MARTIN et Christine MONIER. Le tarif est de 4,40 € par repas.

Action du CCAS à destination des familles Pessatoises

Cantine

Ci-contre, vous est présenté un histogramme vous montrant l'évolution du nombre d'enfants bénéficiaires d'un tarif réduit du prix des repas à la cantine via l'application du quotient familial depuis sa mise en place à la rentrée scolaire 2009.

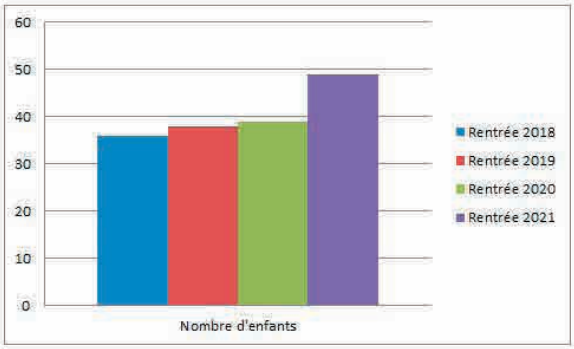

Garderie du mercredi matin

La garderie du mercredi matin fonctionne maintenant depuis deux ans. Elle accueille les enfants scolarisés sur les deux communes dont les parents travaillent le mercredi et ceci avec une capacité d'accueil de 24 enfants. Elle est assurée par le personnel communal de Pessat-Villeneuve : Sandrine FARNIER et Christine MONIER. Elles assurent toutes les deux son bon déroulement sous forme de créations artistiques, de jeux et activités en intérieur ou extérieur (dans la salle de motricité, dans la cour de l'école ou au parcours de santé de la commune).

L'accueil progressif débute de 7h30 à 8h30 et les départs dégressifs de 11h30 à 12h30.

Bus et navettes

La navette reliant l'école de Pessat-Villeneuve à Clerlande part de l'école à 8h30. Elle revient le soir à 16h30.

Le ramassage scolaire pour les collégiens et lycéens est à 7h09 place de l'Eglise et à 7h12 au Hameau de Pessat. Le mercredi, le bus du retour est à 12h50 et 14h00 au Hameau de Pessat et à 12h53 et 14h03 place de l'Eglise. En semaine, le retour se fait à 17h08 et 18h28 au hameau de Pessat et à 17h11 et 18h31 place de l'Eglise.

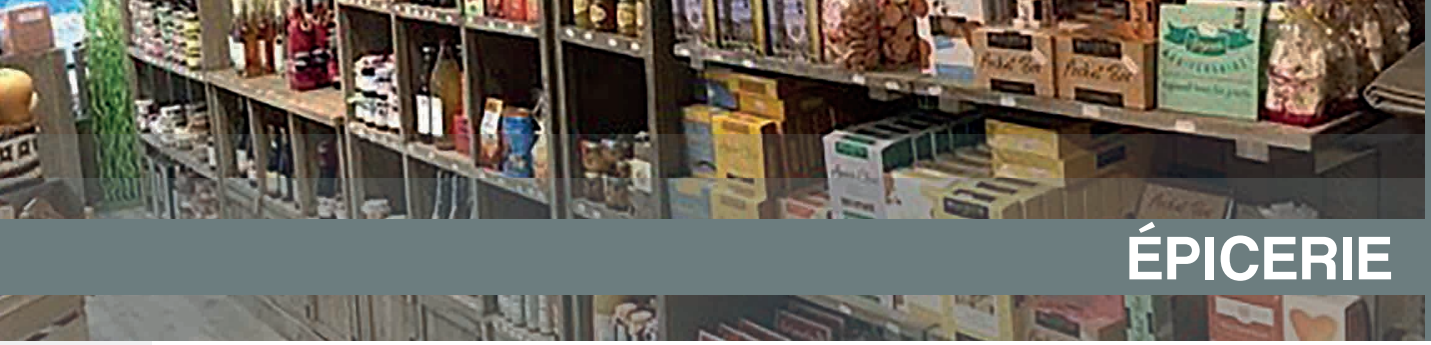

ÉPICERIE

Des nouvelles du projet d'ouverture d'un commerce avec un retour sur le questionnaire analysé par le service attractivité de RLV.

Un questionnaire a été distribué en 400 exemplaires papiers dans toutes les boites aux lettres des habitants de Pessat-Villeneuve (700 habitants) et du lieu-dit de Pontmort ainsi que sur les principaux pôles d'activité de la commune : l'usine Plastyrobel (entre 20 et 50 salariés) et le centre de réfugiés (70 personnes). Ce sont les principaux usagers susceptibles d'être intéressés régulièrement par l'offre d'épicerie.

Le taux de retour est de près de 25 % (91 réponses), ce qui est un bon taux de retour (en général 10% sur des prospects).

Les répondants se répartissent comme suit :

- 78 réponses à Pessat-Villeneuve
- 6 réponses à Plastyrobel
- 4 réponses à Pontmort
- 3 réponses aux lieux non-définis

Le profil des répondants est dominé par la tranche d'âge des 30-44 ans qui représente 46 % des réponses avec la moitié de femmes (53%) et une large part de réponses en couple (33%).

Les produits les plus attendus sont la boulangerie, viennoiserie (97 %), les légumes et fruits (86 %), les produits locaux (79 %) et les produits frais (78 %). Il existe un fort intérêt pour le service de relais colis (85,4 %), les points-presse et journaux locaux (90 %) mais aussi pour les boissons sans alcool à consommer sur place (43 %). A noter également que 4 salariés sur 6 répondants à l'usine de Plastyrobel ont manifesté de l'intérêt pour un service de plats à réchauffer.

Les horaires d'ouverture qui rencontrent le plus de succès sont en soirée, 79 % de réponses entre 16h30 et 18h30 et 53 % entre 18h30 et 20h30, une observation qu'on peut corréler avec l'âge des répondants entre 30 et 44 ans qui présentent certainement pour la plupart une situation de vie active et qui font leurs courses en rentrant du travail, le soir. Au sujet des jours d'ouverture, les tendances sont moins marquées, l'intérêt est réparti sur l'ensemble des jours de la semaine proposés.

Des intérêts divers ont été manifesté dans les champs libres : bar (3 répondants), pizza ou burger ou plats traiteurs les vendredis, samedis et dimanches soir (2 répondants), bouteilles de gaz, vente en vrac, retrait d'argent, machine à laver, loteries diverses.

Le porteur de projet est accompagné par RLV. La municipalité a proposé pour l'implantation de ce commerce le rez-de-chaussée de la maison du four banal (ancienne mairie) place de l'école où des travaux d'adaptation et de mises aux normes sont en cours de réalisation.

CMJ

Création du premier Conseil Municipal des Jeunes de Pessat-Villeneuve

Le premier Conseil Municipal des Jeunes de Pessat-Villeneuve est en place depuis le 3 octobre pour un mandat de deux ans 2021-2023. Dans l'objectif de la mise en œuvre concrète du vivre ensemble, la municipalité a souhaité impliquer les jeunes de la commune dans la conduite de projets qui s'adressent à toutes et à tous. Un groupe projet composé du maire, Gérard Dubois et de trois conseillers municipaux, Hélène Dupic, Isabelle Harry et Franck Vincent, a rédigé un règlement intérieur et les différents documents de communication. Ce groupe encadrera les jeunes élus. L'apprentissage de la citoyenneté a commencé par le dépôt des candidatures, la présentation des professions de foi et la tenue du bureau de vote par les six candidats. Et c'est avec un taux de participation de 56% qu'ils sont tous élus. Une semaine plus tard, le maire de la commune a présidé la séance d'installation du CMJ qui a vu l'élection du Maire Junior et d'un Adjoint. La composition du CMJ : Romane Verdier-Gorcias, maire junior, Marion Kistler, adjointe, Mathys Aubrun, Astrid Barthet, Lise Castanheira et Nina Soulier conseillers.

Projets en cours

Romane VERDIER-GORCIAS
Maire Junior

Mathys AUBRUN
Conseiller

Lise CASTANHEIRA
Conseillère

NOS PREMIERS PROJETS

RADAR PEDAGOGIQUE ROUTE DE RANDAN

BOITES A LIVRES

PLANTER UN ARBRE POUR CHAQUE NAISSANCE

COLLECTE DES DECHETS

Nina SOULIER
Conseillère

Astrid BARTHET
Conseillère

Marion KISTLER
Adjointe

PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est à la fois :

- un document prospectif, traduisant un projet politique, pour tout le territoire dans une approche collective et partagée
- et un document réglementaire, définissant un cadre légal en matière d'urbanisme.

Il détermine ainsi, à l'horizon d'une quinzaine d'années, les objectifs de développement pour le territoire en matière d'habitat, d'environnement, de préservation de la biodiversité, d'économie, de paysage, d'équipement ou encore de déplacement.

Il fixe également des règles d'utilisation du sol et de construction, applicables sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, le PLUi tient compte d'autres documents de planification et s'inscrit dans les orientations émanant des collectivités plus larges avec des contraintes et des enjeux qu'il doit respecter, notamment ceux du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Clermont, du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) et ceux des documents cadres de l'agglomération, dont le Programme Local de l'habitat (PLH) adopté à l'unanimité par délibération du conseil communautaire le 5 novembre 2019 et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté à l'unanimité par délibération du conseil communautaire du 5 novembre 2019 notamment.

Le PLUi n'en reste pas moins un document à l'écoute des acteurs locaux - habitants, entrepreneurs, usagers - et se doit d'aboutir à un projet d'avenir pour le territoire, partagé par le plus grand nombre.

Le PLUi de RLV, après son approbation qui est prévue fin 2022, deviendra opposable à tous les projets de constructions ou d'aménagements déposés sur le territoire. Il remplacera les documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur : les documents communaux (PLU communaux) et le PLU intercommunal de Limagne d'Ennezat.

Le PLUI au niveau de notre commune.

Le zonage reprend les éléments du PLU en vigueur qui date de 2018. On retrouve les deux OAP sectorielles (Orientation d'Aménagement et de Programmation) situées au Puy et au Champ Balley.

Les nouveautés :

- une troisième OAP sectorielle ciblée sur le Domaine de Villeneuve qui permet de définir les futurs aménagements.
- une OAP zone d'activité est créée dans le secteur des Echards en parallèle de la future voie de desserte de l'usine Plastyrobel sur la D2009.

Eau et assainissement

Il nous a semblé utile de rappeler qui fait quoi sur ces deux sujets depuis la prise de compétence par Riom Limagne et Volcans.

L'eau

Rien de changé en la matière car historiquement c'est le SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine de Riom, qui est gestionnaire du réseau et responsable de l'alimentation en eau potable des différents usagers de la commune. C'est la SEMERAP, qui effectue pour le compte du syndicat les différents travaux d'entretien, de pose de compteurs. Les travaux sur le réseau et les infrastructures sont soumis aux règles de marché public. La qualité de l'eau est régulièrement contrôlée en interne et par des cabinets externes.

Le prix de l'eau est librement fixé par le SIAEP. Le nouveau bureau, dont fait partie le Maire de la commune, M. Gérard DUBOIS, a proposé une baisse de 10 centimes du prix au m^3 pour 2021. Le comité syndical organe décisionnaire où siègent M. le Maire et Pierre REVILLIER, 4ème adjoint, a approuvé cette proposition à l'unanimité.

L'assainissement

C'est le sujet le plus sensible pour notre commune. En effet il faut rappeler que la station d'épuration a été entièrement renouvelée en 2016 et des travaux conséquents ont été réalisés en parallèle pour éviter les eaux parasites.

Le passage en communauté d'agglomération a eu pour effet direct le transfert de la compétence à RLV en 2020, c'est une des conséquences de la Loi Notre. Qui dit transfert dit perte d'autonomie puisque le budget disparait et les travaux dépendent désormais de la capacité pour RLV à les mener. Le tarif de la surtaxe assainissement est décidé à l'échelon intercommunal c'est-à-dire par les conseillers communautaires après avis d'une nouvelle instance, le conseil d'exploitation eau et assainissement où siège en tant que titulaire le Maire de la commune et le 1er Adjoint, Jean-Michel FAURE en tant que suppléant.

Nous avons obtenu, en insistant fortement, qu'un budget par commune soit établi (sans valeur légale puisqu'il ne peut y avoir qu'un seul budget assainissement RLV). Notre objectif est de prendre en compte les investissements réalisés et les projets actuels et futurs ainsi que l'endettement pour ne pas financer les « mauvais élèves » au détriment des plus vertueux dont nous faisons partie. Il n'en demeure pas moins que des nouvelles règles de gestion et surtout des dépenses importantes sont mises en œuvrent par RLV pour exercer cette nouvelle compétence (étude patrimoniale de 3 millions d'euros, recrutement de personnels pour la gestion et le suivi des travaux, etc.) alors que jusqu'en 2019 la gestion communale était faite en interne par les élus et donc à coût zéro et surtout avec une meilleure réactivité et efficacité.

La conséquence pour l'usager Pessatois, vous le pressentez, est à terme une augmentation de la facture, baptisée par RLV « convergence tarifaire » précédée par une phase de « cohérence tarifaire ». A force de négociations serrées nous avons pu limiter la hausse de cette « cohérence tarifaire » à un peu plus d'1 centime par m^3 alors que dans un premier temps RLV prévoyait plus de 24 centimes d'augmentation.

Sujet vous l'avez compris très complexe où les Pessatois se trouvent pénalisés puisque sans cette fusion nous avions envisagé de baisser cette surtaxe en tenant compte de l'augmentation du nombre d'abonné et par conséquent du volume d'eau consommé.

ÉVÈNEMENTS CLIMATIQUES

17 mars 2021 : poteau électrique endommagé (RD421)

Etat de catastrophe naturelle : inondation par ruissellement et coulée de boue associée orage juin 2021, chemin de la Chapelière

Nouvelle chute de neige dans la journée du 19 mars 2021

Environnement et développement durable

Zoom sur les mauvaises herbes... les conseils d'un jardinier de la commune

«On les dit mauvaises, mais le sont-elles vraiment ? Le jardinier leur reproche surtout de pousser sur son espace vital. Alors, faire avec, désherber, ou trouver un juste équilibre ?

Tordons le cou tout de suite à ce qualificatif de « mauvaises », qui jette l'opprobre sur ces plantes spontanées. Certaines possèdent en effet bien des qualités (y compris des qualités gustatives). Et toutes favorisent la biodiversité.

Leur tort, c'est plutôt de pousser au mauvais endroit, là où on espérerait une allée « impeccable », ou un potager bien ordonné. Donnons alors plutôt à ces plantes sauvages l'appellation d' « herbes indésirables ».

Faire avec ?

L'époque où l'on éradiquait proprement et simplement tout ce qui gênait dans l'espace public, au jardin, petites bêtes comme mauvaises herbes, est révolue. Fini les pulvérisateurs à dos, remplis de désherbant, que les jardiniers appliquaient généreusement jusqu'à laisser la terre du potager nette de tout brin d'herbe.

Aujourd'hui, la sensibilité à l'environnement est autre, et le respect de la biodiversité commence... dans l'espace public et dans son jardin ! Tolérez donc que quelques pousses vertes surgissent dans le gravier, que quelques sauvageonnes se resèment au potager... Personne n'arrache les jolis coquelicots, or... ils se sont probablement invités eux-aussi !

Il ne s'agit pas de se laisser envahir, mais de trouver un juste milieu. La bonne approche consiste à contenir les indésirables, en limitant leur développement par des méthodes respectueuses de l'environnement.

Vous pouvez également pratiquer un entretien « différencié ». En désherbant avec soin les abords de la maison, la terrasse, les allées, tout en étant moins exigeant avec le reste du jardin. Une façon raisonnable d'avoir un jardin bien entretenu, tout en préservant des niches de biodiversité. »

Trottoirs

ENTRETIEN COURANT DES TROTTOIRS : RIVERAINS, VOUS ETES CONCERNES !

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée (voir l'arrêté municipal n°2021/31).

Les « mauvaises herbes » qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains.

L'entretien du trottoir comprend :

- le nettoyage des feuilles mortes et détritus,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas,
- l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.

Le fait que vous ayez la charge de l'entretien d'un trottoir ne vous donne pas pour autant le droit de l'occuper

ENVIRONNEMENT

Taille des haies

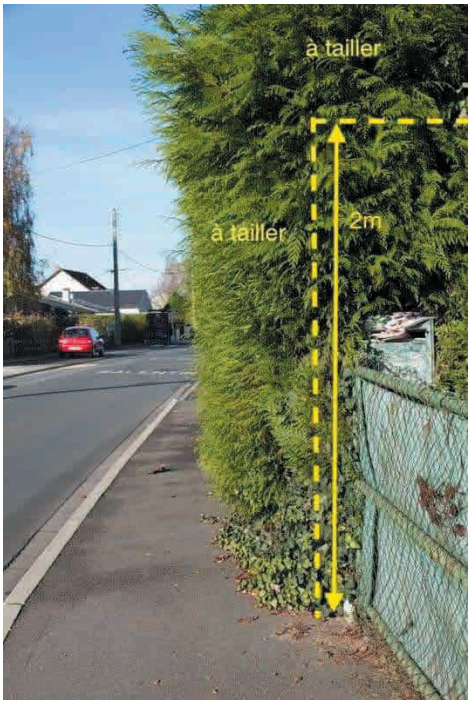

Petite information utile !

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou son représentant ou son locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur rue. Les srvices municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Dépôts sauvages

Nous constatons régulièrement que des déchets végétaux et autres déchets sont jetés dans les fossés, ce qui peut les boucher et provoquer des inondations, en cas de fortes pluies.

Nous tenons à rappeler que tout dépôt sauvage de déchets (végétaux ou autres...) dans la nature, constitue une infraction. L'usager ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à une contravention de 5ème classe (1 500 €) selon la gravité des faits.

Si vous êtes témoins de ces incivilités, nous vous remercions de le signaler en gendarmerie et en mairie.

Nous rappelons également qu'une déchèterie se situe à proximité.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Brûlage des déchets

Cette affiche est claire : il est interdit de brûler les déchets verts.

C'est l'affaire de tous d'autant que des solutions alternatives existent (compostage, déchetterie...).

Retrouvez ci-dessous le rappel de l'interdiction absolue de faire brûler à l'air libre les différents types de déchets.

Qu'est-il interdit de brûler ?

Il est interdit de faire brûler à l'air libre ou en incinérateur individuel :

- les déchets végétaux ménagers ou assimilés : herbes, résidus de tontes, feuilles, aiguilles de résineux, résidus de tailles ou élagage, ... Ces déchets végétaux ménagers doivent être valorisés par compostage, broyage, déposés en déchetterie ou collectés dans le cadre de l'enlèvement des ordures ménagères,
- tout type de déchets autres que les végétaux (plastique, caoutchouc, ...)

Parce qu'un feu, même au départ de faible ampleur, peut vite devenir incontrôlable, être une gêne pour le voisinage et présenter des risques sanitaires, des règles s'imposent.

Cadre réglementaire :

- Arrêté préfectoral du 2 juillet 2012 réglementant les feux de plein air
- Arrêté préfectoral du 5 janvier 2012 portant organisation en cas de pointe de pollution atmosphérique sur la région de Clermont-Fd - Riom - Issoire

Sites internet :

- www.legifrance.gouv.fr
- www.auvergne.pref.gouv.fr
- www.puy-de-dome.equipement.gouv.fr

INCIVILITÉS

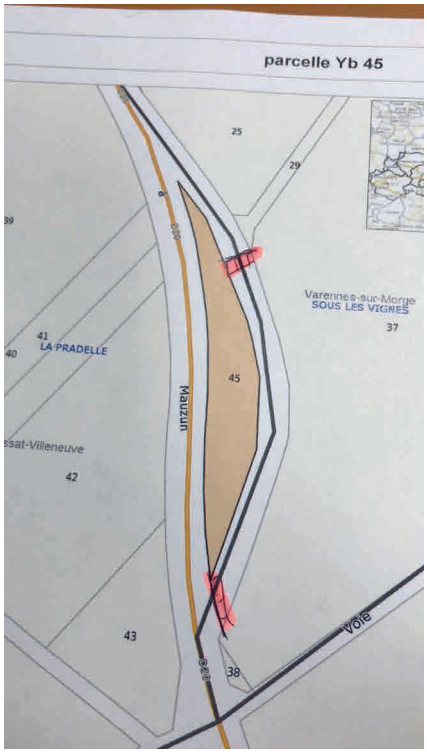

Enième dépôt de déchets sur le délaissé en limite de la commune de Varennes-sur-Morge. En accord avec les exploitants agricoles des blocs bétons ont été installés pour empêcher de nouvelles incivilités. Ces incivilités représentent un coût en matériel et moyens humains de plus en plus importants.

Dépôt sauvage : 300 boîtes de médicaments

Vol de plantes au niveau des jardinières bordant la cour de l'école

Club Cyclotouriste

Entre routes et chemins, faire du vélo à Pessat-Villeneuve

Le Club Cyclo de Pessat-Villeneuve (CCPV) est actif depuis plus de 40 ans. Si, à ses origines, il rassemblait une quarantaine de jeunes pratiquants, principalement de Pessat-Villeneuve, il s'est peu à peu ouvert aux communes voisines du Pays de Riom. Il compte aujourd'hui une vingtaine de licenciés de tous âges qui apprécient l'esprit du Club et son approche conviviale de la pratique du vélo excluant tout esprit de compétition.

La saison route démarre traditionnellement le premier dimanche de mars. Les sorties de groupe dominicales conduisent les cyclistes sur les routes de Limagne d'abord puis des contreforts des Combrailles ou de la Chaîne des Puys. Le point de départ est la place de l'Ecole, le dimanche à 8 h ou 9 h selon la saison. Ceux qui peuvent se libérer participent aussi à des sorties libres en semaine, en groupe ou individuellement. Depuis mars 2020, le contexte sanitaire a fortement perturbé l'organisation des sorties groupées et plus particulièrement celle des déplacements distants.

En effet la saison est habituellement émaillée de quelques sorties au départ excentré pour aller explorer des horizons plus lointains comme les Monts du Forez, le Livradois, le Cézallier, le Massif du Sancy, voire hors du département.

Respectueux de toutes les énergies, et bienveillant à l'endroit des musculo-déficients, le Club est naturellement ouvert aux vélos à assistance électrique.

Les cyclos du CCPV sont aussi des pratiquants du VTT et ce toute l'année mais plus particulièrement à partir d'octobre, en attendant le lancement de la prochaine saison route. Depuis 9 ans, le Club propose en novembre ou décembre une sortie VTT nocturne à la recherche de sensations nouvelles. La séance se termine par une séquence raclette partagée par le groupe.

Le Club organise aussi chaque année, soit sur route soit en VTT, une expédition «grand vélo» sur 4 jours en mai ou juin qui voit les pédaleurs jaunes aller se mesurer à de grands sites du vélo, souvent montagneux. En 2020 et 2021 le projet n'a pu se concrétiser en raison du contexte sanitaire. Ces dernières années nous avions ainsi parcouru la région du Mont Mézenc, les Savoies, les Pyrénées.

Ceux qui le souhaitent peuvent aussi participer, au long de la belle saison, à des épreuves cyclotouristes régionales, par exemple Les Copains à Ambert.

Le CCPV est ouvert à tous ceux, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, qui à Pessat-Villeneuve ou dans les environs, souhaitent débuter ou renforcer une pratique du vélo détente et santé. La venue à titre d'essai sur une ou deux sorties est naturellement possible.

Renseignements auprès de :

- Jean-Claude Batisse
  04 73 63 57 14
- Daniel Guittard
  04 73 38 18 65
- André Robiolle
  04 73 38 26 77

Pour mieux connaître le CCPV, on peut parcourir le journal du Club «Roue libre» dans sa version PDF sur le site de la mairie de Pessat-Villeneuve (www.pessat-villeneuve.fr)

En mars 2021, une sortie de début de saison en Limagne

VIE ASSOCIATIVE

Pessat Zumba Dance

Cette année, les cours ont lieu tous les mardis et ont débuté le 7 septembre.
Les cours de Zumba sont assurés de 18h30 à 20h00 et ceux de Fitness de 20h00 à 21h00 par l'animatrice Mme Valérie BONNIÈRE : professeur diplômé.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :
Cathy, Isabelle ou Fred, membres du bureau
ou envoyer un mail à pessatzumbadance@gmail.com
Tél. 06 12 43 07 37

Société de Chasse

La période d'ouverture générale de la chasse à tir est fixée pour le département du Puy-de-Dôme comme suit : 12 septembre 2021 à 8 heures au 28 février 2022 au soir. Se renseigner auprès du responsable de l'association pour toute information.

Société de chasse :
M.HEBRARD Paul : 06 86 06 19 35

L'Atelier de Corinne

Vous débutez, vous êtes confirmés dans la créativité. Venez réaliser de beaux objets, dans la bonne humeur, avec les ateliers de Corinne (créations de tableaux et objets de décoration avec diverses techniques : serviettage, 3D, relief, mix média....).

Infos et réservation :
07 69 83 58 60
atelierdecorinne63@gmail.com

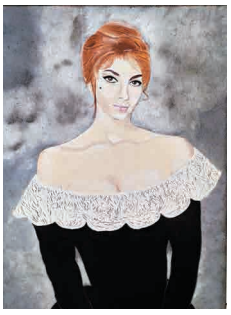

Club Soleil d'Automne

Les membres du Club ont pour habitude de se réunir tous les jeudis dans la salle du Conseil et des cérémonie de la Mairie, entre 14h30 et 17h30 afin de partager de bons moments de convivialité entre parties de belotes ou de scrabble, les incontournables classiques, mais aussi par de petites balades lorsque la météo le permet. Afin de profiter de cette bonne ambiance, si vous le désirez, n'hésitez pas à les contacter, vous serez les bienvenus.

Présidente : Mme Catherine DELAIRE
Vice Présidente : Mme Eliane COUSSOT
Trésorier : M. André ROBIOLLE
Secrétaire : Mme Josette SCHMIT

Les Balivernes Sibyllines

L'année 2020 s'étant stoppée brutalement et 2021 étant pour moitié une année blanche pour l'association, nous pouvons que leur souhaiter bonne reprise car nous apprenons qu'une nouvelle pièce est en préparation et elle sera probablement présentée courant mai - juin 2022.

Contact :
lesbalivernessibyllines@gmail.com
Facebook : lesbalivernessibyllines

Les Artistes en Herbe

Après un arrêt de 18 mois en raison de la crise sanitaire, l'association Les Artistes en herbe a enfin pu reprendre ses activités pour cette saison 2021-2022
De nombreux petits artistes ont répondu présents à la première séance qui a eu lieu le 16 octobre 2021.
L'association donne rendez-vous à tous les gourmands, le samedi 16 avril 2022 pour une chasse aux œufs qui se tiendra dans les bois du château de Pessat-Villeneuve.

Contact :
Dominique GUITTARD, 04.73.38.90.08
Christine DEBOUDARD, 04.73.97.06.93

NOUVELLES DU CPH

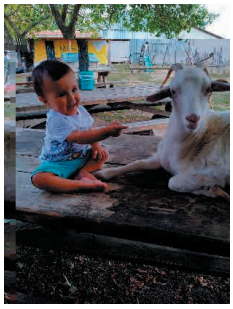

Depuis 1994, l'Association CeCler accompagne dans le département du Puy-de-Dôme les publics fragiles dans leur insertion sociale et professionnelle.

Depuis le 1er octobre 2019, CeCler est gestionnaire à Pessat-Villeneuve d'un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) d'une capacité de 70 places. Tous bénéficiaires de la protection internationale, nos résidents sont accompagnés par une équipe dédiée pendant une durée de 9 mois.

Alexandre REYNAUD
Chef de service

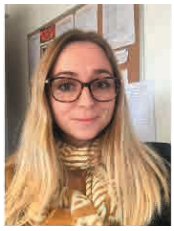

Elisabeth BOSCHERT
Coordinatrice

Annie MOINS
Agent d'accueil

Justine LEONARD
Travailleur social en charge de l'emploi

Margaux CHASSAGNOLLE
Travailleur social en charge du logement

Gaspard MIELCAREK
Travailleur social en charge du quotidien

Dylan VIAL
Agent technique

L'Association CeCler met au centre de son projet d'accompagnement l'insertion professionnelle des réfugiés. Au terme des 9 mois de prise en charge, l'objectif est de permettre aux résidents d'obtenir un emploi pérenne et de devenir locataire de leur propre logement.

Au travers des différents sites de l'association, CeCler travaille également sur une responsabilisation des professionnels et des résidents vis-à-vis de l'écologie. Au CPH, de nombreuses actions sont mises en place pour sensibiliser le public réfugié à cette nouvelle question : collecte des déchets sur les extérieurs du centre, travail sur le tri des déchets avec les enfants, intervention du SBA sur le site pour expliquer aux enfants l'importance des poubelles et du respect de la planète… Toutes ces actions permettent à nos résidents d'accéder à la démarche écoresponsable, sur laquelle ils sont peu renseignés, avec une volonté d'acquérir également des compétences transférables notamment grâce à l'atelier de recyclage « nouvelle vie ».

NOUVELLES DU CPH

Au CPH l'insertion professionnelle fait partie de notre quotidien. Celle-ci débute avec la signature du contrat d'Intégration Républicaine (CIR) à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), étape importante dans le parcours d'intégration des réfugiés. Celle-ci implique la participation à 4 journées de formation civique et à une formation linguistique dispensée à Pessat-Villeneuve dans les locaux de l'ancienne Mairie.

Dans leurs pays d'origine, la plupart des réfugiés avaient un travail. Notre mission au sein du CPH est de les accompagner vers l'emploi ou une formation professionnalisante. Nous travaillons en lien étroit avec le pôle emploi et la Mission locale (pour les jeunes de moins de 25 ans) de Riom. Ce travail en partenariat nous permet d'évaluer les besoins sur le territoire pour ainsi répondre à une demande dans des secteurs spécifiques et sous-tension (bâtiments, agriculture, bois et métiers de bouches.)

La nature des contrats de travail est diversifiée. Certains de nos réfugiés suivent une formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, d'autres sont en CDD, intérimaires, saisonniers ou en CDI. Ainsi, 72% des résidents du CPH ont accédé à l'emploi au cours de leur prise en charge.

Depuis octobre 2019, le CPH a accueilli plus d'une centaine de réfugiés, dont Sherbaz, un jeune afghan, âgé de 22 ans, arrivé en France en août 2019. Il raconte son parcours :

« Je m'appelle Sherbaz. J'ai 22 ans et suis afghan. Je suis arrivé en France en 2019. Ça n'a pas été facile. En Afghanistan, j'ai travaillé dans divers domaines. J'ai fui le pays à l'âge de 19 ans. À la suite de ma demande d'asile, j'ai obtenu le statut de réfugié. Je suis arrivé au CPH de Pessat-Villeneuve il y a 4 mois. Dès mon arrivée, mon souhait était de travailler. L'équipe sociale m'a aidé à postuler à la scierie d'Aigueperse, où l'un de mes amis travaille déjà. J'ai effectué un stage d'une semaine. Ça a tout de suite fonctionné avec le patron et j'ai signé un CDD de trois mois.

Je me rends au travail à vélo, peu importe la météo. J'apprends le métier de scieur. Je travaille avec mon ami. J'aime beaucoup ce que je fais.

Le lundi et le mardi, je vais à l'école. J'apprends le français petit à petit, c'est important pour moi de pouvoir le parler. Je suis loin de ma famille, travailler me permet d'aller mieux et d'avancer ».

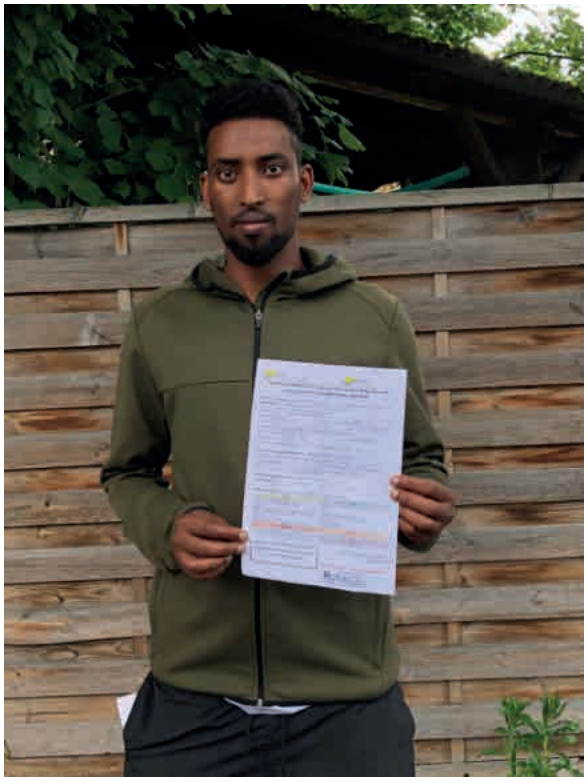

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

11 novembre 2021 à Pessat-Villeneuve

Trois événements exceptionnels pour cette cérémonie commémorative qui s'est déroulée en présence d'un nombreux public. Le maire, Gérard DUBOIS a d'abord remis deux nouveaux drapeaux flambants neufs. Celui de la commune d'abord puis celui du premier Conseil Municipal des Jeunes. Pour la première fois le discours officiel a été lu à deux voix, le maire et la Maire junior du CMJ, nouvellement élue, Romane VERDIER-GORCIAS.

La municipalité a souhaité distinguer le porte-drapeau de la commune, André ROBIOLLE, qui remplit ce rôle depuis douze ans. Très ému, entouré de son épouse et d'une de ses filles, il a tenu à remercier les élus, le public et les enfants pour leur présence à ses côtés pour recevoir cet insigne qui l'honore. Un vin d'honneur a clôturé cette très belle cérémonie.

Livraison du Goupil mai 2021

Fleurissement cimetière Toussaint 2021

Arc en ciel
en automne 2021

AGENDA MUNICIPAL

Jeudi 20 janvier au Samedi 19 février 2022
Recensement de la population

8 mai 2022
Dépôt de gerbes et Commémoration au monument aux morts

10 et 24 avril 2022
Elections présidentielles

12 et 19 juin 2022
Elections législatives

13 juillet 2022
Dépôt de gerbes et feu d'artifice

11 novembre 2022
Dépôt de gerbes et Commémoration au monuments aux morts

Restez connectés avec la commune sur

www.pessat-villeneuve.fr
Facebook
Panneau Pocket

Restez informés de l'actualité municipale avec l'application gratuite « Panneau Pocket » à télécharger sur votre téléphone ou tablette.

SINON, FLASHEZ-NOUS !

Mairie de Pessat-Villeneuve
1 avenue du Château de Villeneuve
63200 Pessat-Villeneuve
Tél. 04 73 38 28 59
mairie.pessatvilleneuve@orange.fr

Directeur de publication :
DUBOIS Gérard

Secrétaire de rédaction :
Nathalie CHASSAGNETTE

Commission de communication :
AUBRUN Géraldine,
BOMBILAJ Sandrine,
DUBOIS Gérard,
VILLATTE Frédéric.

Crédits photos :
La Montagne Centre France
La Montagne.fr

Mise en page et impression :
Imprimerie L'IMPRIMEUR
80 avenue Jean Jaurès
Espace Mozac
63200 MOZAC

Imprimé sur papier PEFC 115 g et 200g

Numéros utiles

COMMUNE

Mairie de Pessat-Villeneuve
04 73 38 28 59

Ecole de Pessat-Villeneuve
04 73 38 93 08

Cantine / Garderie
04 73 97 64 12

Ecole de Clerlande
04 73 97 04 06

URGENCE

Brigade Combronde/Aigueperse
04 73 63 60 12

Centre antipoison Lyon
04 72 11 69 11

SERVICES

RLV (R'CoBus)
04 73 38 08 09

Relais Assistants Maternels
04 73 67 97 39
ram@riv.eu

Fourrière animale
04 73 25 16 30

Orange
1013

SEMERAP (eau et assainissement)
04 73 15 38 38

ENEDIS (ERDF)
09 69 32 18 71

GRDF
09 69 36 35 34

SBA
04 73 64 74 44

SNCF
3117 ou 31177 par SMS

Service postal de Malauzat
3631